RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Suivi de votre demande

Urssaf Ile-de-France
93518 Montreuil Cedex

Nous contacter
Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 39 57
de 9 h à 17 h
(service gratuit + prix appel)

321 BILINGUE
6 RUE DE TOURVILLE
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

[redacted] le 2 juillet 2025

Objet : attestation de vigilance - refus

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'attestation faite en date du 02/07/2025, nous vous rappelons que l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale prévoit que l'attestation est délivrée dès lors que la personne est à jour de ses obligations de déclaration et de paiement auprès des organismes de recouvrement.

Les conditions d'obtention et de délivrance de l'attestation de vigilance sur les comptes cotisant actifs, sont les suivantes :

- Les cotisations et contributions sont acquittées à leur date normale d'exigibilité, ou un plan d'apurement des cotisations et contributions patronales souscrit est respecté,
- Les cotisations et contributions dues sont payées, mais par ailleurs, des majorations et pénalités non définitives restent dues,
- Les cotisations et contributions sont dues mais sont contestées par recours contentieux.

Or à l'examen de votre dossier, nous constatons que :
- votre entreprise n'est pas affiliée auprès de notre organisme.

En l'état, aucune attestation sur la situation de votre compte ne peut être délivrée.
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

D. BEVIS,
Votre conseiller

Un numéro de téléphone unique pour vous contacter

L'Urssaf utilise un nouveau numéro de téléphone pour vous contacter : le 0806 801 525. Pour nous joindre, pas de changement : nos modalités de contact sont indiquées sur ce courrier.

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité
www.urssaf.fr/confidentialite